



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

34-2024 : compte de gestion du SAEP de Verneuil Est – exercice 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	21
Vote		
Pour	Contre	Voix
21	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

35-2024 : compte administratif du SAEP de Verneuil Est – exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux des collectivités locales ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 présentée par le Président du syndicat ;

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Président du Syndicat, présente les opérations de recettes et de dépenses conformément à la nomenclature M49 ;

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2023 tel que présenté par le Président du syndicat, lequel s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 418 469,32	G 648 407,03	G-A 229 937,71
	Section d'investissement	B 1 957 015,49	H 1 771 048,67	H-B -185 966,82
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 277 923,11 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 797 840,63 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 173 325,44	Q= G+H+I+J 3 697 378,81	=Q-P 524 053,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 93 611,74	L 353 644,04	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 93 611,74	= K+L 353 644,04	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 418 469,32	= G+I+K 1 926 330,14	1 507 860,82
	Section d'investissement	= B+D+F 2 848 467,86	= H+J+L 2 124 692,71	-723 775,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 266 937,18	= G+H+I+J+K+L 4 051 022,85	784 085,67

Conformément à l'article L.2121-14, le Président doit se retirer de la séance lors du vote du compte administratif, par conséquent :

- Vincent Bonte, 1^{er} vice-Président d'Eau du Pays de Verneuil et ex-Président du SAEP de Verneuil Est se retire de la salle du comité syndical pour ne pas participer ni influencer le vote ;
- Jean-Etienne MOREL, Président d'Eau du Pays de Verneuil, se retire également de la salle du comité syndical pour ne pas participer ni influencer le vote ;
- Le comité syndical procède à la désignation de Monsieur Jacky ROGER en tant que Président de séance pour diriger les débats et soumettre le compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 tel que présenté.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL

Président d'Eau du Pays de Verneuil,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELINÉ, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture de l'acte le
10/06/2024

Et publication ou notification le
10/06/2024

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

36-2024 : compte de gestion du SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil-sur-Avre – exercice 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	24
Vote		
Pour	Contre	Voix
21	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

37-2024 : compte administratif du SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil-sur-Avre – exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux des collectivités locales ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 présentée par le Président du syndicat ;

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Président du Syndicat, présente les opérations de recettes et de dépenses conformément à la nomenclature M49 ;

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2023 tel que présenté par le Président du syndicat, lequel s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 96 497,59	G 119 211,26	G-A 22 713,67
	Section d'investissement	B 98 694,24	H 98 582,45	H-B -111,79
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 76 235,89 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 65 731,73 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 195 191,83	Q= G+H+I+J 359 761,33	=Q-P 164 569,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 20 295,00	L 26 182,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 20 295,00	= K+L 26 182,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 96 497,59	= G+I+K 195 447,15	98 949,56
	Section d'investissement	= B+D+F 118 989,24	= H+J+L 190 496,18	71 506,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 215 486,83	= G+H+I+J+K+L 385 943,33	170 456,50

Conformément à l'article L.2121-14, le Président doit se retirer de la séance lors du vote du compte administratif, par conséquent :

- Jean-Etienne MOREL, Président d'Eau du Pays de Verneuil et ex-Président du SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil-sur-Avre se retire de la salle du comité syndical pour ne pas participer ni influencer le vote ;
- Le comité syndical procède à la désignation de Monsieur Jacky ROGER en tant que Président de séance pour diriger les débats et soumettre le compte administratif au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 tel que présenté.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

38-2024 : affectation définitive des résultats

Vu le Code général des collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M49 ;

Vu les états financiers et les comptes de gestion de l'exercice de 2023 établis par le comptable public et présenté en séance ;

Considérant les résultats de clôture des anciens établissements (SAEP de Verneuil Est et SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil-sur-Avre) de l'exercice 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'affectation définitive des résultats ;

Monsieur le Président informe les délégués que l'affectation définitive des résultats est identique à la reprise anticipée des résultats approuvée le 21 mars 2024. Par conséquent, il est proposé de présenter la même affectation :

Voir tableau page suivante.

Affectation des résultats - Verneuil Est 250		Affectation des résultat - Verneuil Ouest 255	
Résultat estimé de l'exercice	229 937.71 €	Résultat estimé de l'exercice	22 713.67 €
Résultats antérieurs reportés	1 277 923.11 €	Résultats antérieurs reportés	76 235.89 €
Résultats à affecter	1 507 860.82 €	Résultats à affecter	98 949.56 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 983 807.45 €	Solde d'exécution cumulé d'investissement	65 619.94 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	260 032.30 €	Solde des restes à réaliser d'investissement	5 887.00 €
Besoin de financement	723 775.15 €	Besoin de financement	- €
Affectation	1 507 860.82 €	Affectation	98 949.56 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	1 406 810.38 €	Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
Report en exploitation R002	101 050.44 €	Report en exploitation R002	98 949.56 €

Affectation des résultat - Eau du Pays de Verneuil 251		Budget primitif 2024 - Eau du Pays de Verneuil 251	
Résultat estimé de l'exercice	252 651.38 €	Recettes de fonctionnement	
Résultats antérieurs reportés	1 354 159.00 €	R002 excédents (255+250)	200 000.00 €
Résultats à affecter	1 606 810.38 €	Recettes d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement Verneuil Est 250	- 983 807.45 €	1068 affectation en réserve	1 406 810.38 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement Verneuil Ouest 255	65 619.94 €	Dépenses d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement 255+250	- 918 187.51 €	D001 déficit (250)	918 187.51 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 250	260 032.30 €		
Solde des restes à réaliser 255	5 887.00 €		
Total des restes à réaliser 255+250	265 919.30 €		
Besoin de financement - ex-budget 250	- 652 268.21 €		
Besoin de financement - ex-budget 255	- €		
Affectation	1 606 810.38 €		
Affectation en réserves R1068 en investissement	1 406 810.38 €		
Report en exploitation R002	200 000.00 €		

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **CONSTATE et APPROUVE** les résultats des budgets du SAEP de Verneuil Est et du SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil-sur-Avre pour l'exercice 2023.
- **APPROUVE**, pour le budget primitif 2024 d'Eau du Pays de Verneuil, l'affectation des résultats telle que détaillée ci-dessus.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL

Président d'Eau du Pays de Verneuil,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

39-2024 : décision modificative n°1 du budget primitif 2024

Monsieur le Président expose :

1. Dans le cadre de la reprise des écritures des budgets de l'ex SAEP de Verneuil Est et de l'ex SIAEP du Sud-Ouest du canton de Verneuil-sur-Avre vers le budget Eau du Pays de Verneuil, le comptable public a relevé un certain nombre d'anomalies sur la gestion de la dette du budget n°25000 du SAEP de Verneuil Est. Par conséquent, il convient d'ouvrir de nouveaux crédits afin de régulariser la situation et finaliser la dissolution des anciens budgets.
2. En outre, les offres pour la réalisation d'un schéma directeur révèlent un besoin de crédits dans le budget alloué au chapitre 20. Ainsi, il est suggéré d'ajouter 100 000 euros à ce chapitre.

Monsieur le Président propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-827 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 854.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 854.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 239.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 239.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 893.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 893.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 893.00 €	0.00 €	4 893.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 854.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 854.00 €
D-13111 : Agence de l'eau	0.00 €	132 532.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	132 532.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	4 893.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	134 571.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	4 893.00 €	0.00 €	134 571.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	100 000.00 €	237 425.00 €	0.00 €	137 425.00 €
Total Général		142 318.00 €		142 318.00 €

Vu le Code général des collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M49 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 21 mars 2024 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Considérant les ajustements nécessaires à l'exécution des opérations d'investissement et de fonctionnement du service de l'eau

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget primitif 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la décision modificative au comptable public.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL
Président d'Eau du Pays de Verneuil,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 07/06/2024

Et publication ou notification le
07/06/2024

Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

40-2024 : Choix du concessionnaire du service public d'eau potable dans le cadre d'un contrat de délégation de service public et approbation du contrat de délégation du service public d'eau potable.

- Vu les délibérations du 23 et 24 octobre 2023 par lesquelles les anciens Comités Syndicaux (du SAEP de Verneuil Est et du SIAEP du Sud-Ouest du Canton de Verneuil-sur-Avre) se sont prononcés sur le principe de gestion du service public d'eau potable par voie de Concession de Service Public à compter du 1^{er} juillet 2024,
- Vu l'arrêté de fusion du 20 décembre 2023 du SAEP de Verneuil Est et du SIAEP du Sud-Ouest du Canton de Verneuil sur Avre sous l'entité EAU DU PAYS DE VERNEUIL,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1411-7,
- Vu le procès verbal de la commission de délégation de service public ayant admis les candidats à présenter une offre en date du 04 mars 2024,
- Vu le procès verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'ouverture des offres en date du 04 mars 2024,
- Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission de délégation de service public comportant son avis sur les offres initiales en date du 27 mars 2024,
- Vu le projet de contrat de délégation de service public,
- Vu le rapport sur les motifs du choix du Délégué et l'économie générale du contrat :

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport du président présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la Société retenue et l'économie générale du contrat.

Au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs du choix de délégataire et de l'économie générale du contrat, l'offre de VEOLIA Eau C.G.E. est considérée comme la meilleure offre au regard de l'avantage économique global en application des critères énoncés par le règlement de Consultation et dans le respect des contraintes imposées par le contrat.

Le contrat qui est proposé à l'approbation du Comité Syndical consiste à confier à VEOLIA Eau C.G.E. pour une durée de sept ans et demi, la gestion du service eau potable incluant l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du Délégataire, la facturation, les relations avec les usagers du service ainsi que la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service ainsi que la continuité du service incluant notamment la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Société VEOLIA Eau C.G.E. comme concessionnaire du service public d'eau potable dans le cadre d'un contrat de délégation de service public à compter du 1er juillet 2024,
- **APPROUVE** le projet de contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire syndical,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public avec VEOLIA Eau C.G.E. et toutes pièces afférentes à cette affaire.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL

Président d'Eau du Pays de Verneuil,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

41-2024 : choix d'une offre pour l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable associé à un PGSSE, une étude patrimoniale, une étude CVM ainsi qu'un géoréférencement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et suivants relatifs aux marchés publics à procédure adaptée ;

Vu le besoin d'élaborer un schéma directeur d'alimentation en eau potable associé à un PGSSE, une étude patrimoniale, une étude CVM ainsi qu'un géoréférencement.

Vu l'avis de publicité publié en ligne du 15 avril au 30 mai 2024 ;

Considérant que le syndicat intercommunal « Eau du Pays de Verneuil » est une entité adjudicatrice au sens du Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Président attire l'intention du comité syndical sur l'importance cruciale des études que le syndicat s'apprête à lancer pour le réseau d'alimentation en eau potable :

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) : Le schéma directeur est un outil de planification indispensable. Il nous permet d'avoir une vision à long terme de l'évolution du réseau d'eau potable, de prévoir les investissements nécessaires et de garantir la pérennité de l'alimentation en eau des communes membres. Sa réalisation répond à des obligations légales de gestion et d'optimisation des infrastructures, assurant ainsi une distribution d'eau de qualité en quantité suffisante.

Étude Patrimoniale : Cette étude vise à évaluer l'état actuel des infrastructures, identifier les éléments nécessitant des réparations ou des remplacements et planifier les travaux futurs. Elle est essentielle pour prévenir les dégradations.

Étude sur les Chlorures de Vinyle Monomère (CVM) : Le CVM est un composé chimique potentiellement dangereux qui peut être présent dans les canalisations en PVC anciennes (avant 1980). Cette étude nous permettra de détecter et de gérer les éventuelles contaminations, assurant ainsi la sécurité sanitaire de l'eau distribuée à nos concitoyens.

Géoréférencement du Réseau : Le géoréférencement consiste à cartographier précisément notre réseau d'eau potable. Cette démarche améliore la gestion du réseau, facilitant les interventions d'urgence, les opérations de maintenance et les extensions futures. Un réseau bien cartographié permet une gestion plus efficace et réactive.

Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) : Le PGSSE est un outil préventif visant à identifier et à gérer les risques susceptibles d'affecter la sécurité sanitaire de l'eau. Il nous aide à mettre en place des mesures pour prévenir la contamination de l'eau, protéger la santé publique et assurer la conformité avec les normes sanitaires en vigueur.

Monsieur le Président souligne que ces études, bien que nécessaires et bénéfiques, représentent un coût important. Cependant, le syndicat pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Monsieur le Président précise que la réalisation de ces études est non seulement une obligation légale, mais surtout une nécessité pour garantir une gestion durable et sécurisée du réseau d'eau potable.

Pour accompagner le syndicat dans la mise en œuvre de ces études, le syndicat a confié une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à la société, chargée de nous assister tout au long du processus, depuis la préparation des cahiers des charges jusqu'à l'analyse des offres et la supervision de l'étude.

À ce jour, nous avons reçu trois offres pour la réalisation de ces études :

	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle 1 Géoréférencement branchements	Total HT
BFIE	269 119,50 €	42 480,00 €	311 599,50 €
IDDEA ROUEN	158 720,00 €	34 500,00 €	193 220,00 €
IRH Ingénieur Conseil	260 480,00 €	40 430,00 €	300 910,00 €

Cependant, l'analyse de ces offres n'est pas encore finalisée à la date de ce comité. Une présentation des résultats de cette analyse sera faite prochainement, permettant ainsi de prendre une décision éclairée quant au choix du prestataire.

Compte tenu de l'importance de ces études et de la nécessité de procéder rapidement, Monsieur le Président propose de déléguer au bureau du syndicat la responsabilité de choisir le prestataire parmi les offres analysées. Cette délégation permettra d'accélérer le processus de décision et d'assurer la mise en œuvre rapide des projets essentiels pour la gestion du réseau.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **DELEGUE** au bureau du syndicat le choix du prestataire ;
- **AUTORISE** le bureau à entreprendre les démarches nécessaires pour l'exécution du marché.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL

Président d'Eau du Pays de Verneuil,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

42-2024 : convention de parrainage avec la société VEOLIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de promouvoir la protection de la ressource en eau et la réduction des déchets ;

Considérant que la fête du printemps est une occasion importante pour promouvoir la protection de la ressource en eau et la réduction des déchets auprès de la population ;

Considérant la présence de la marque et du logo de VEOLIA sur les gourdes et lors de l'événement constitue une contrepartie acceptable pour ce soutien financier ;

Considérant que VEOLIA est délégataire pour le syndicat dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP).

Dans le cadre de la fête du printemps organisée à Verneuil d'Avre et d'Iton les 4 et 5 mai 2024, et pour promouvoir la protection de la ressource ainsi que la réduction des déchets, VEOLIA propose de parrainer cet événement en soutenant financièrement l'achat de 320 gourdes réutilisables en verre à hauteur de 500€.

Pour ce faire, Monsieur le Président présente aux délégués le contrat de parrainage établi entre les parties afin de définir les conditions du partenariat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature du contrat de parrainage avec la société VEOLIA ;
- **ACCEPTÉ** le soutien financier de VEOLIA à hauteur de 500€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de parrainage.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL

Président d'Eau du Pays de Verneuil,



C



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 juin 2024

Nombre de membres		
Délégués	Présents	Voix
26	19	25
Vote		
Pour	Contre	Voix
25	-	-

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de l'Eure le 10/06/2024*

*Et publication ou notification le
10/06/2024*

*Fait et délibéré, les jours, mois
et an que dessus.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la salle annexe de la Mairie de Piseux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents : Jean-Etienne MOREL, Liliane MORAIN, Claude LAINÉ, Patrice ROULAND, Alain BRUNET, Lionel FESSAN, Jacky ROGER, Joseph KERNEIS, Vincent BONTE, Arnaud PAIMBLANC, Laurent MERVEILLIE, Christophe MARMION, Denis BICHON, Guillaume BICHON, Serge ADELIN, Serge SOUCHAY, Laurent DEN HAERINCK, Fabrice HERVÉ, Jean-Luc BRISSET.

Absent(s) excusé(s) : Jonathan CONANEC, Bruno MALON, Alain RATTIER, Fabien GOUTTEFARDE, Éric MERVEILLIE, Max AUFFRET, Patrick BIEBER

Suppléant(s) présent(s) :

Absent(s) ayant donné procuration : Bruno MALON à Laurent DEN HAERINCK, Patrick BIEBER à Vincent BONTE.

Secrétaire de séance : Liliane MORAIN

43-2024 : convention de parrainage avec la société CAD'EN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de promouvoir la protection de la ressource en eau auprès du jeune public ;

Monsieur le Président expose :

Le contrat de parrainage entre le Syndicat et la Société CAD'en vise à établir un partenariat pour la production et la distribution de 500 sacs pédagogiques lors d'événements publics, scolaires ou périscolaires. Ces sacs aborderont le sujet de la protection de la ressource en eau et pourront varier en contenu en fonction de l'activité proposée, de l'âge cible des enfants et de la disponibilité des produits.

La Société CAD'en s'engage à verser une contribution financière de 300€ au Syndicat, qui sera utilisée pour la production des sacs pédagogiques. En échange, le Syndicat s'engage à promouvoir la Société CAD'en lors des événements où les sacs seront distribués, en incluant une fiche "partenaire" avec le logo de la société à l'intérieur de chaque sac, ainsi qu'en mentionnant son nom et son logo sur tous les supports de communication relatifs à ces événements.

Monsieur le Président présente aux délégués le projet de contrat de parrainage.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature du contrat de parrainage avec la société CADEN ;
- **ACCEPTÉ** le soutien financier de CADEN à hauteur de 300€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de parrainage.

Pour copie conforme

Jean-Etienne MOREL

Président d'Eau du Pays de Verneuil,

